

**François Vicariot**  
Vice président de l'Association  
des Habitants de Glatigny (versailles –nord)

Versailles, le 5 février 2015

**Intervention de F. Vicariot à l'occasion du débat lors de la réunion publique sur le CDT  
du 5 février 2015 à Versailles**

-----

Je voudrais tout d'abord remercier les orateurs qui nous ont présenté, en un temps record, ce projet de CDT, très attractif de par ses objectifs ambitieux, et ses composantes projets, mais dans leur présentation, rien n'a été dit sur ses aspects financiers.

Alors je voudrais faire une remarque et poser une question.

**1/ Ma remarque concerne les projets et les engagements financiers des différents opérateurs de ces projets.**

A ce sujet, j'éprouve une certaine inquiétude, à l'instar de l'avis émis par l'autorité environnementale, qui souligne l'absence quasi générale de précisions sur les engagements financiers de ces opérateurs relatifs à chacun des projets.

Donc en l'état, ils ne peuvent être que **virtuels voire improbables**, dans la situation actuelle de crise financière dans la quelle se trouvent ces opérateurs.

En effet, un projet dont la mise en oeuvre met en jeu des investissements importants, et qui n'est accompagné ni de son coût, ni de son mode de financement, ni de l'engagement de ses opérateurs,

- peut certes constituer une hypothèse de travail intéressante,
- mais en aucun cas, faire partie d'un **contrat engageant** des opérateurs quels qu'ils soient: Région, Département ou collectivité locale (CA ou municipalité).

**2/ D'où ma question :**

Comment pouvons-nous participer à une enquête publique et nous prononcer sur un projet dont la **faisabilité est aussi incertaine** et dont la **cohérence spatiale et temporelle s'effondrera** si l'un des opérateurs venait à faire défaut, faute de moyen de financement ?

Je vous remercie.

François Vicariot